

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2008

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 2 juin 2008 à 20 H 00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 29 mai 2008.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir :

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, et Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés : Jean-Blaise FEIST donne procuration à Laurent RINGEISEN, Gilbert SEYLLER donne procuration à Justin FAHRNER, Dominique HEILIGENSTEIN donne procuration à Jean-Marie BECK, Martine FRANTZ et Joseph MEMHELD.

Secrétaire de séance : Huguette BARONDEAU

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour :

1. Adoption des procès verbaux des séances du 19 mai 2008 et du 26 mai 2008
2. Extension de l'école – Attribution du marché
3. Achat d'électroménager pour l'école
4. Nettoyage des écoles
5. Travaux des vestiaires
6. Logiciel Cimetière
7. Budget 2008 : Décision modificative
8. Courrier d'administrés
9. Divers
 - a. Location de la salle polyvalente aux conseillers municipaux et au personnel communal

1. Approbation des procès verbaux du 19.05.08 et du 26.05.08

Les Procès Verbaux des dernières réunions du Conseil ont été adressées à l'ensemble des Conseillers, qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés et les valider en l'état. Eric MEMHELD souhaite rectifier les paroles rapportées de la séance du 19 mai 2008 :

« Je tiens à apporter une précision sur un point qui a été abordé lors de la réunion du Conseil Municipal du lundi 19 mai 2008 concernant les Jardins de Gaïa. Je n'ai en aucun cas et à aucun moment dit, comme ça a été notifié dans le rapport, que les Jardins de Gaïa n'avait pas la nécessité ni le besoin de s'étendre : la question soulevée ce jour là ne concernait pas l'extension de cette entreprise mais tout simplement la demande pour la mise en place d'un portail qui servirait uniquement à la sortie des camions.

Néanmoins, d'après mes connaissances, je crois que si un portail serait mis en place, il ne servirait pas seulement à la sortie des camions mais également à l'entrée de ceux-ci, ce qui engendrerait de très gros problèmes lors du passage des engins agricoles sur le chemin communal. »

Monsieur le Maire explique que si des remarques sont à faire au sujet des procès-verbaux, il appartient à chaque conseiller de transmettre par écrit ce qu'il a voulu dire au moment de la diffusion des procès-verbaux aux conseillers. A l'avenir, seuls le Maire et les Adjoints verront leurs noms cités et les paroles des conseillers seront retranscrites sans les noms.

Christophe Knobloch apporte une correction pour le Procès-verbal du 26 mai 2008 ; le produit qui sera utilisé pour l'aérateur du lotissement 4^{ème} tranche sera du chlorure ferrique et non pas de la chlorophyllique. Après ces deux rectifications, les deux procès verbaux sont approuvés par les membres présents. Huguette BARONDEAU est nommée secrétaire de séance.

2. Extension de l'école – Attribution du marché

Il s'agit d'attribuer le marché de travaux de l'extension de l'école. La consultation des entreprises en appel d'offre ouvert à été lancée le jeudi 10 avril 2008 et publiée dans les DNA et l'ALSACE.

Les critères retenus pour cette consultation étaient le prix (45%), les références (40%) et le respect des délais (15%). La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 29 mai 2008, pour attribuer les différents lots de l'extension de l'école.

Il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

	Type de travaux	Entreprise retenue	Montant des travaux HT
Lot 1	Terrassements-Démolition-GO-VRD :	ZWICKERT (68000 COLMAR)	172 300,51 €
Lot 2	Charpente – ossature bois - bardages:	BOIS2BOO (67730 CHATENOIS)	82 051,15 €
Lot 3	Echafaudages	STEIMER SA (67730 CHATENOIS)	3 931,13 €
Lot 4	Etanchéité – zinguerie- couverture :	COUVREURS RHENANS (67120 DUPPIGHEIM)	29 428, 97 €
Lot 5	Plâtrerie - Isolation	SOBEKA (68530 BUHL)	24 954, 90 €
Lot 6	Menuiserie intérieure et extérieure	MENUISERIE RAESER SA (67600 SELESTAT)	59 425, 84 €
Lot 7	Serrurerie	HVA (57370 – SAINT JEAN DE KOURZERODE)	4 490, 00 €

Lot 8	Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires :	ALSACE CLIMATISATION (67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN)	37 111, 58 €
Lot 9	Electricité – Courant faible	ELECTRO ENERGIE (67140– MITTELBERGHEIM)	21 528, 30 €
Lot 10	Carrelage – Faïence	DIPOL (67118- GEISPOLSHHEIM-GARE)	5 932, 49 €
Lot 11	Peintures extérieures et intérieures	PEINTUR'S HEIBEL&GARGOWITSCH (67140 BARR)	10 862,79 €
Lot 12	Sols souples	LAMBDA REVETEMENTS (67100 STRASBOURG)	4 950, 40 €
Total en € HT			456 968, 06 €

Dans l'estimatif des travaux, il y a un dépassement de crédits de 40 000 € environ, lié à plusieurs éléments : le changement de catégorie du bâtiment (plus de 200 personnes : installation d'extincteurs, de portes coupe feu, signalétique précise...), les erreurs d'appréciation lors du chiffrage de l'architecte, liées aux prix des matériaux, qui augmente sans cesse et l'accès difficile au chantier. En effet, le passage étroit d'accès au chantier, vers l'Atelier Municipal est une des contraintes principales pour les travaux.

Le Conseil Municipal valide la décision de la Commission d'Appel d'Offre et autorise le Maire à signer et à exécuter le marché. Les travaux débiteront vers le 15 août.

Adopté à l'unanimité.

D'autre part, une demande de subvention sera faite au Conseil Régional pour l'aspect écologique du projet qui favorise une démarche de développement durable : utilisation de matériaux en bois, toit végétalisé...

3. Achat d'électroménager pour l'école

Divers devis ont été sollicités pour l'achat d'un frigo, d'un four et d'un micro-ondes pour l'école. D'une part, les enseignants sont de plus en plus nombreux à déjeuner sur place, et d'autre part, cet ensemble électroménager permettra de faire des ateliers cuisine ou bricolage avec les enfants (cuisson de pâte à sel, gâteaux...)

Quatre devis ont été demandés initialement :

- a. Connexion Télé Stein pour un montant de 990.97 € TTC
- b. Télé Vidéo Service pour un montant de 1 357, 05 € TTC hors micro-ondes
- c. Roger KNOBLOCH n'avait que des frigos, les fours trop petits, ne correspondaient pas à la demande.
- d. Comptoir Hôtelier (matériel professionnel) pour un montant de 8 611, 20 € TTC hors micro-ondes

Lors de la commission Finances du 22 mai 2008, il a été suggéré de demander un devis à BUT pour ces mêmes éléments. Ce devis s'élève à 718 € TTC (four + frigo + micro-ondes)

Il est proposé au Conseil d'opter pour l'achat d'électroménager à Connexion Télé Stein. Il n'est certes pas le mieux disant mais l'offre est la plus complète, le matériel est de qualité, un élément essentiel étant donné l'usage qui sera fait de cet électroménager (bricolages avec les enfants), et la commune dispose de garanties en cas de problèmes suite à l'achat. De plus, le matériel sera livré et installé sur place et après négociation, la commune a obtenu une remise de 60 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix d'achat d'électroménager pour l'école auprès de la société Connexion Télé Stein pour un montant de 930,97€.

Adopté à l'unanimité.

4. Nettoyage des écoles

Suite à la séance du 26 mai 2008, il a été demandé aux deux autres prestataires (Alsace Clean et Lima Services) de refaire leurs devis sur les mêmes critères que SAMSIC II.

Jean-Marie BECK explique que les devis ont été modifiés selon la demande ; tous ont fourni un chiffrage, un nombre d'heures estimées pour un cahier des charges identiques. Malgré tout, d'importants écarts de prix demeurent. Jean-Marie BECK contactera les prestataires pour leur demander plus d'explications. Le choix de la société de nettoyage sera fait lors du prochain conseil municipal. Approuvé à l'unanimité.

5. Travaux des vestiaires

Monsieur le Maire présente les différents travaux en cours aux vestiaires et des devis ont été sollicités pour la chape et la zinguerie (pour chaque devis : 2 reçus et le 3^{ème} en cours).

L'entreprise Wolgensinger qui s'occupe de l'électricité doit venir achever les travaux prochainement. Un avenant avait été validé courant avril.

Concernant les aménagements extérieurs, la société Becker interviendra à partir du mercredi 4 juin 2008 pour la réalisation du parking : décapage sur 30 centimètres et mise en merlon paysager des terres, fourniture et mise en œuvre de tout-venant sur 25 centimètres, fourniture et mise en œuvre de GRH sur 5 centimètres. La commune fera en régie la mise en place de tranchées d'infiltrations pour les eaux de pluies du bâtiment.

6. Logiciel Cimetière

Après entretien avec la société Magnus, le devis initial a été modifié (remise de 180 € et frais de mise en service plus élevés en raison du grand nombre de concessions au cimetière), et se présente désormais comme suit ;

	LOGICIEL SANS RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	PRIX HT
Les logiciels	Gestion des concessions et autorisations avec cartographie	870 €
Le matériel	Jeton MapObjects	200 €
Les prestations	Mise en service et installation	1 305 €
TOTAL		2 375 €
TOTAL TTC		2 840,50 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'achat du logiciel Cimetière auprès de la société Magnus pour un montant de 2 840, 50 € TTC;

D'approuver le choix du géomètre Faber & Schaller pour le relevé topographique du cimetière pour un montant de 2 930, 20 € TTC, en raison de son prix inférieur à celui des autres candidats.

Soit un total de 5 770, 70€ TTC à imputer sur le compte 205;

Adopté à l'unanimité.

7. Budget 2008 : Décision modificative

Conformément à la demande de la trésorerie, il convient de prendre une décision modificative pour permettre la régularisation d'une opération comptable.

Des dépenses pour 5 900 € seront notées au chapitre 41, compte 2315, et des recettes pour 5 900 € seront notées au chapitre 41, compte 238. Adopté à l'unanimité.

8. Courrier d'administrés

- Messieurs Baumert ont écrit un courrier dans lequel ils sollicitent le traitement du chemin communal qui longe leur propriété en raison de la poussière qui occasionne des nuisances. Ils souhaitent que la réfection soit faite, non pas par du macadam concassé comme il a été fait pour le chemin longeant la rue de Bergheim, mais par des enrobés ou des émulsions de bitume. Il est demandé aux conseillers municipaux d'émettre un avis et des propositions quant à ce problème soulevé.

Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre le temps de la réflexion, notamment pour les solutions à envisager, par exemple la pose d'une bi-couche ne sera pas une solution sur le long terme car il faut que la surface en dessous soit solide, or à cause de la poussière, la bi-couche n'adhèrera pas bien. De plus, les engins agricoles qui passent régulièrement sur le chemin ne feront qu'abîmer davantage la bi-couche par les points de pression exercés.

Les conseillers s'accordent pour dire que d'autres lieux de la communes nécessitent des travaux plus urgents ; le prolongement de la rue des Seigneurs, le chemin du Gartfeld, le chemin vers le Château d'Eau...les travaux rue de Baldenheim ne sont pas une priorité à l'heure actuelle.

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Maldonado souhaite acquérir la bande de terrain (70,78 x 3) située entre la partie sud de son terrain et le terrain de l'entreprise RME. Monsieur le Maire ne souhaite pas répondre favorablement, étant donné que cette bande constitue un passage pour les piétons ou les cyclistes. La commission voirie du 2 juin 2008 s'est rendue sur place et a entendu les explications de M. MALDONADO : il souhaite d'une part agrandir son offre de véhicules d'occasion, ajouter un portique de lavage et construire une maison d'habitation. Sa fille souhaite y installer une affaire. Certains conseillers estiment qu'on ne peut pas refuser de lui donner, il faut donner la chance à une entreprise de pouvoir s'étendre. Pour la commune, cela rapportera de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

Il a été demandé à M. Maldonado de faire une esquisse de ses projets afin de pouvoir présenter un dossier complet lors de la prochaine séance du Conseil Municipal qui statuera à ce moment là.

Adopté à l'unanimité.

9. Divers

a. Location de la salle polyvalente aux conseillers municipaux et au personnel communal

Il convient de discuter à nouveau de la location de la petite salle de la salle polyvalente pour les conseillers municipaux et d'intégrer éventuellement à la délibération le personnel communal. Jean-Marie BECK explique que la délibération de la semaine précédente a été prise trop hâtivement. En effet, il n'est pas judicieux de proposer une remise sur la location de la petite salle aux conseillers et au personnel communal : environ 25 personnes au total avec chacun bon nombre d'événements familiaux (communion, baptême...), ce qui occupera la salle presque la moitié de l'année et donc empêche aussi la location de la grande salle.

Les conseillers approuvent donc les points suivants :

- La délibération prise le 26 mai 2008 sur la remise faite lors de la location de la petite salle est annulée ;
- La délibération prise le 26 mai 2008 sur location du matériel demeure identique et est étendue au personnel communal ;
- L'entrée au plan d'eau sera gratuite pour les conseillers et leurs familles (habitants du même foyer). Cette disposition est étendue au personnel communal.

Adopté à l'unanimité.

b. Jumelage avec Rheinhausen

Justin FAHRNER fait la lecture de la lettre reçue par le Maire de Rheinhausen. Une rencontre entre Maire/Adjoints des deux communes est prévue le vendredi 13 juin 2008 à 19 heures. Une rencontre entre conseillers municipaux suivra.

c. Location du chapiteau de l'Office

Justin FAHRNER fait ici une courte intervention dans laquelle il précise que le chapiteau installé pour la Fête de la Tarte Aux Quetsches est la propriété de l'Office Municipal et non de la Commune. Suite à diverses confusions, une phrase sera ajoutée dans le contrat de location de la salle polyvalente : « Le chapiteau, propriété de l'Office Municipal, pourra être loué uniquement le samedi avant le week-end de la Fête de la Tarte aux Quetsches ».

Pour que tout soit clair, le contrat de location devra être fait tout de suite lors de la réservation de la salle.

Si le club de foot décide d'organiser à nouveau une fête de la bière, il en sera alors autrement. Ce point sera défini lors d'une éventuelle organisation de cet événement.

Une réunion de l'Office aura lieu le 10 juin 2008 à 21 heures.
Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 30.

La Secrétaire de séance,
Huguette BARONDEAU

Le Maire,
André KRETZ